



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION D'ORIENTATION DU PNGMDR

7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

- Présentation du projet de règlement intérieur de la Commission de gouvernance du PNGMDR (*action GOUV.1*)
- Présentation du cadre des concertations relatives à Cigéo (*action HAMAVL.4*)
- Présentation des conclusions du GT « résilience » (*action POL.3*)
- Présentation des conclusions du GT « méthodologie d'analyse multicritères multi-acteurs » (*action CHAP.1*)

Projet de règlement intérieur de la Commission de gouvernance du PNGMDR *(action GOUV.1)*

Règlement intérieur : Commission de gouvernance

Cette nouvelle instance se réunira selon deux formats, avec les mêmes membres mais sous des présidences différentes, en fonction de la nature des questions traitées et de leur temporalité :

- **Un format « stratégique »**, présidé par une personnalité qualifiée indépendante, qui aura vocation notamment à éclairer le maître d'ouvrage sur les enjeux stratégiques du PNGMDR → **Commission « Orientations »**;
- **Un format « opérationnel »**, co-présidé par le ministère chargé de l'énergie et l'ASN, qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre du PNGMDR → **Commission technique ou GT PNGMDR.**

Commission orientations : missions

- Emettre des avis et des recommandations à destination de la maîtrise d'ouvrage sur les principaux enjeux et en vue de la définition des orientations de chaque nouvelle édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)
- Emettre des avis à destination de la maîtrise d'ouvrage sur les principaux enjeux du PNGMDR au cours de sa mise en œuvre, sur la base des livrables des différentes actions du PNGMDR notamment

Commission orientations : composition

La commission orientations est présidée par une personne qualifiée
membres avec voix délibérative :

- Exploitants et producteurs ;
- Elus et parlementaires ;
- Organisations non gouvernementales.

Participent également aux réunions :

- La DGPR, la DGA, la DGRI, le HFDS, le HCTISN, la CNE2, l'ASN et le DSND.
- L'IRSN apporte un conseil scientifique et technique.

Commission technique : missions

- Suivre la mise en œuvre des travaux prescrits par le PNGMDR et établir des avis sur les aspects techniques de ces travaux, sur la base des livrables remis au titre des prescriptions du PNGMDR, ainsi que des présentations qui en sont faites par l'entité responsable du livrable.
- La Commission technique (GT PNGMDR) s'exprime sur ces travaux et peut demander des compléments aux études remises.

Commission technique : composition

La Commission technique est présidée par la DGEC et l'ASN

membres avec voix délibérative :

- Exploitants et producteurs ;
- Elus et parlementaires ;
- Organisations non gouvernementales ;
- Représentants des administrations suivantes : DGPR, DGA, DGRI et HFDS ;
- IRSN.

Les autres membres de la Commission d'orientation sont invités à titre informatif

Cadre des concertations relatives à Cigéo *(action HAMAVL.4)*

Actions en matière d'association du public concernant la gestion des déchets HA/MA-VL – PNGMDR 2022 -2026

- Permettre une meilleure association du public aux décisions portant sur la gestion des déchets HA/MA-VL, à travers notamment l'actualisation du site Internet dédié à Cigéo (HAMAVL.1) → **Cet espace Internet regroupera notamment les concertations relatives à Cigéo**
- Poursuivre la recherche de solutions de gestion alternatives pour les déchets HA et MA-VL (HAMAVL.7)
 - Instance dédiée : le comité d'expertise et de dialogue sur les alternatives au stockage en couche géologique profonde (parties prenantes scientifiques, experts non institutionnels, CNE2).
 - Pilotage par une personnalité qualifiée.
 - Rendu compte régulier et information du public.

Actions en matière d'association du public concernant la gestion des déchets HA/MA-VL – PNGMDR 2022 -2026

- Confirmer les jalons structurants de la gestion des déchets HA et MA-VL et prévoir un processus de définition et de consultation pour les jalons ultérieurs (HAMAVL.2) → Une cartographie des jalons structurants sera mise à la consultation du public.
- Informer le public sur les mises à jour de l'évaluation des coûts du projet Cigéo, la méthode d'évaluation de ces coûts et la chronique des dépenses prévues sur les dix prochaines années (HAMAVL.8) → La mise à jour de l'évaluation des coûts, arrêtée par le ministre chargé de l'énergie, sera rendue publique lors du processus d'autorisation de création de Cigéo, au plus tard au moment de l'enquête publique

Actions en matière d'association du public concernant la gestion des déchets HA/MA-VL – PNGMDR 2022 -2026

- **Eclairer les choix de la politique énergétique en explicitant les enjeux qu'ils posent pour la gestion des matières et des déchets radioactifs (POL.1)**
 - ☐ **Elaboration d'un document spécifique en vue d'alimenter la concertation du public qui aura lieu en amont de l'élaboration de la prochaine PPE.**
 - ☐ **Présentation des actions de la PPE lors de la concertation relative à la sixième édition du PNGMDR.**

Conclusions du GT « résilience »

(action POL.3)

Groupe de travail dédié

- **Invitation adressée aux membres de la commission de gouvernance au « GT résilience »**
- **Participants** : Andra, producteurs (EDF, Orano, CEA), Global Chance, Negawatt, FNE, Clis de Bure, CNE, ASN, IRSN, DGEC
- **4 réunions** entre avril et octobre 2022
- **Objectif des travaux** :
 - Evaluer le niveau d'exposition du système de gestion des matières et des déchets radioactifs à des événements imprévus exceptionnels, de probabilité faible, mais dont les incidences seraient élevées.
 - Analyser, sur la base de situations enveloppes, l'ordre de grandeur de leurs conséquences.

Choix méthodologiques du GT

- **Identifier les situations enveloppes dimensionnantes** pour apprécier la capacité du système actuel de gestion des matières et des déchets radioactifs à répondre à une crise imprévue au regard des scénarios du PNGMDR ;
- Décrire qualitativement, et au besoin quantitativement, les niveaux de sollicitation enveloppe correspondant s'agissant des quantités de matières et de déchets produites, des besoins d'entreposage et des besoins de stockage ainsi que la temporalité de ces besoins ;
- **Identifier les réponses** susceptibles d'être apportées à ces situations par les différents acteurs du système de gestion des matières et des déchets radioactives ;
- Le cas échéant, **émettre des recommandations** pour compléter la politique de gestion actuelle afin de renforcer la résilience du système de gestion des matières et des déchets radioactifs

Cinq situations dimensionnantes ont été identifiées

- Indisponibilité pendant une durée indéterminée de nouvelles capacités d'entreposage centralisé sous eau des combustibles usés ;
- Encombrement des piscines des centrales nucléaires (« piscines BK ») ;
- Arrêt non prévu et pour une durée indéterminée du retraitement du combustible dans les installations de La Hague ;
- Arrêt non prévu et pour une durée indéterminée de la production de combustible MOx ;
- Indisponibilité d'installations de stockage.

Recommandation émise par le GT

« Étudier les conséquences des situations identifiées par le GT résilience sur les stratégies d'entreposage prévues par l'action ENT.2 du PNGMDR au titre des aléas qui sont susceptibles d'intervenir. »

Conclusions du GT de définition d'une méthodologie d'analyse multicritères multi-acteurs *(action CHAP.1)*